

6 novembre 2025

Procès-verbal du Conseil d'école.

Membres :

Enseignants :

M. Marc AUBERTIN, Directeur
Mme. Virginie LECOMTE
M. Sébastien GENDERAS
Mme. Mylène MAFFEIS
Mme. Audrey FIORINI
M. Jérôme STRACH
Mme. Lara DE ALMEIDA

Représentants municipaux :

M. Antoine FALCHI, Maire
Mme Audrey VIAL, Adjointe au Maire

Parents d'élèves élus :

Mme. Maeva DUBOIS JULIEN
M. David GAUTIER
Mme. Cynthia FORICHON
Mme. Claire PARISSET
Mme. Margaux BARDIN
Mme. Laura FAZZARI

Membres excusés :

Mme. Emmanuelle DELIEGE
Mme. Déborah VALOOGGIA

Ordre du jour.

- Présentation de l'équipe enseignante.
- Présentation des parents d'élèves élus.
- Rappel du rôle du conseil d'école.
- Charte de laïcité.
- Règlement intérieur de l'école.
- Effectifs actuels.
- Projet d'école.
- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sûreté.
- Projet de sortie avec nuitées
- Entretien de l'école, travaux réalisés ou/et à prévoir dans l'école.
- Remerciements.
- Bilan financier.

La séance débute à 16h30. Les points de l'ordre du jour sont successivement abordés.
Le Président de la séance prie l'assemblée de bien vouloir excuser Mme Audrey JACOBY, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Hayange.

1. Présentation de l'équipe enseignante.

L'école compte 6 classes. Sept enseignants interviennent dans celles-ci.

CP, Mme. LECOMTE, 21 élèves
CE1, Mme. MAFFEIS, 21 élèves
CE1-CE2, M. AUBERTIN – Mme. DE ALMEIDA, 21 élèves
CE2-CM1, Mme. FIORINI, 22 élèves
CM1-CM2, M. GENDER, 21 élèves
CM2, M. STRACH, 25 élèves

S'ajoutent également :

- Mme. Vanessa MUZZIN, Maîtresse E du RASED
- Mme. Sabine VITETTA, AESH.
- Mme. Stéphanie RENAUD, AESH.
- Mme. Isabelle HOFFMANN, intervenante en Religion catholique.

2. Présentation des parents d'élèves élus.

Ont été élus lors des élections du 10 octobre 2025 :

Mme. Maeva DUBOIS JULIEN, Mme. Emmanuelle DELIEGE, M. David GAUTIER, Mme. Cynthia FORICHON, Mme. Claire PARISSET, Mme. Margaux BARDIN, Mme. Déborah VALOOGGIA, Mme. Laura FAZZARI

3. Rappel du rôle du Conseil d'école.

Les articles D411-1 et D411-2 indiquent le rôle du Conseil d'école ainsi que son fonctionnement. Une copie de ces articles est distribuée aux élus.

4. Charte de la laïcité.

La charte de la laïcité à l'école est affichée à l'entrée de l'école, chacun peut s'y référer si nécessaire. Une copie de la charte est distribuée aux élus.

5. Règlement intérieur de l'école.

Le règlement de l'école est le règlement type départemental adapté aux conditions d'entrées et de sorties des locaux. Ce règlement est agrémenté d'un règlement des espaces collectifs.

Ces documents ont été soumis aux élus. Le règlement est validé par l'ensemble des membres du conseil.

6. Effectifs actuels.

L'école compte 131 élèves.

7. Projet d'école.

Le projet d'école porte sur 3 points.

- L'Education au développement durable : les élèves sont encore peu informés de tous les problèmes liés à l'environnement et au développement durable, même s'ils ont quelques connaissances sur le sujet.
- Le développement du vécu au niveau culturel : les élèves sont culturellement peu favorisés. Ils n'ont que peu d'occasions, au niveau parental, de se rendre dans un musée ou une salle de spectacle et de découvrir le(s) domaine(s) artistique(s).
- La résolution de problèmes : domaine régulièrement travaillé mais dont les résultats aux évaluations restent décevants. Une mise en place d'une activité systématique avec créneau dédié définie lors de la participation de l'école au programme de constellation mathématique est pérennisée.

Ces trois points sont donc travaillés.

Pour le premier point, le projet autour de la création d'un arboretum est relancé cette année, la plantation se déroulera le 13 novembre pour les élèves de CP. Le suivi des arbres plantés l'année dernière concerne tous les élèves.

Pour le deuxième point, des actions sont déjà prévues.

Les classes de CP, CE1, CE1-CE2 et CE2-CM1 assisteront le 7 novembre à une séance de cinéma délocalisée dans le cadre du Festival du Film italien de Villerupt.

Les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 assisteront à un spectacle le 13 mars à l'Arche de Villerupt.

Les classes de CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 sont engagées dans un travail autour des chansons en collaboration avec la bibliothèque municipale.

Toutes les classes sont engagées dans un partenariat avec cette même bibliothèque concernant la littérature et les écrits en langue française.

Tous les classes bénéficieront d'un spectacle théâtral en langue anglaise en 2026.

La classe de CM2 est engagée dans un projet autour de la chanson avec deux chanteurs. Ce projet se conclura par un concert à l'Arche en juin.

Pour finir, les élèves volontaires participent à un « atelier chorale » dont l'objectif final est un spectacle prévu en juin 2026.

Le cas échéant, pour ce qui est de la prise en charge des prestations, des demandes d'aides seront faites à l'association de parents d'élèves et une contribution financière sera demandée aux parents.

Pour le troisième point, des activités spécifiques ont été mises en place pour améliorer les résultats en résolution de problèmes. Elles consistent en des activités quotidiennes basées sur plusieurs méthodes qu'elles soient traditionnelles sur papier ou vidéoprojetées. Citons, par exemple le projet « Maths hebdo » qui propose pour tous les niveaux des séries de problèmes sur un thème hebdomadaire.

8. Présentation du Plan Particulier de Mise en Sûreté.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est mis en place. Aucun changement n'est à constater depuis l'année dernière. Un exercice d'évacuation incendie a été effectué. Un exercice intrusion/attentat a été effectué. Les comptes-rendus sont transmis aux autorités compétentes via le service informatique dédié.

9. Projet de sortie avec nuitées

M. Gendera et M. Strach organisent une classe de neige avec leurs élèves de CM. Cette sortie demande une organisation et un travail de tous les instants.

M. Gendera présente les grandes lignes du projet.

La sortie est programmée du 15 mars au 21 mars 2026 à Valloire. Le montant global est important. Les enseignants comptent sur les actions de l'association « les petits boulan'joie » pour capitaliser une somme conséquente, somme qui sera déduite de la participation financière des parents.

L'école compte également sur la municipalité pour le versement d'une subvention qui aidera au financement de cette sortie.

10. Entretien de l'école. Travaux à prévoir dans l'école.

Les sanitaires doivent être détartrés de même que tous les robinets.

Les chasses d'eau des toilettes des filles sont défaillantes. Comme demandé depuis un grand nombre d'années, une réparation voire un remplacement des mécanismes semble nécessaire pour éviter un gaspillage d'eau.

La lumière du couloir du 1^{er} étage reste constamment allumée, il doit y avoir un dysfonctionnement du télérupteur.

Un néon situé sous le passage couvert menant à l'entrée principale de l'école est mal fixé.

La bouche d'aération de la chaufferie donnant sur la cour n'est toujours pas réparée. Un technicien de la société Idex est pourtant venu prendre les mesures bien avant les vacances. L'ordinateur de la classe de Madame Lecomte a une batterie défaillante, il est demandé si cela pourrait être réparé. M. le Maire répond que le technicien sera contacté pour voir s'il peut résoudre ce problème pendant une période de vacances.

11. Remerciements

Le Président du conseil remercie la municipalité pour la mise à disposition de budgets qui permettent le bon fonctionnement de l'école.

12. Bilan financier

Sur le compte de L'ASE Ecole Victor Hugo : 5048,50 € dont 3415,96 € destinés à la classe de neige.

Remarques :

Le cycle natation a commencé pour deux classes. L'organisation reste imparfaite, la piscine de Villerupt ne disposant que de 3 maîtres-nageurs, ce qui ne permet pas d'utiliser les deux bassins simultanément.

Les enseignants utilisent la salle Riom pour les séances d'EPS. Généralement l'école est prévenue de son indisponibilité, mais à plusieurs reprises, alors qu'il devait être possible de l'utiliser, les enseignants ont trouvé une salle occupée par du mobilier ou des personnes. L'équipe demande donc que les occupations de cette salle soient plus clairement établies.

Une élue demande si l'organisation d'une kermesse est envisagée. Le président répond par la négative. L'organisation de ce genre de manifestation, même si elle est entièrement assurée par une association de parents d'élèves, laisse de grandes incertitudes sur la responsabilité des enseignants dès lors qu'ils sont présents et assurent un spectacle par exemple. A l'heure où le plan Vigipirate est au plus haut niveau, il semble difficile d'assurer la sécurité d'un tel événement.

Monsieur le Maire fait le point sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire. Plusieurs parents se sont plaints du coût de l'accueil méridien. M. le Maire rappelle que la

municipalité ne gagne pas d'argent sur ce fonctionnement. L'organisation de l'accueil méridien nécessite la provision de 180 000 euros annuels de la part de la municipalité.

Par ailleurs les tarifs sont ajustés en fonction des revenus des parents selon un barème de la CAF. Cela permet l'obtention d'une subvention de 35 000 euros versée annuellement par cet organisme.

La Mairie a donc un regard sur le fonctionnement et l'organisation de l'accueil périscolaire, l'association « les francas » assurant une délégation de service public.